

FAQ – LSU (extraits)



<http://eduscol.education.fr/cid108327/foire-aux-questions-du-livret-scolaire-unique.html>

A.a.1. Quels sont les éléments obligatoires que l'on doit retrouver dans les bilans périodiques ?

Il est important de rappeler que les éléments constitutifs du livret scolaire, définis aux articles D. 311-6 à D. 311-9 du code de l'éducation et l'arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège, sont obligatoires, pour toutes les écoles et tous les collèges, publics et privés sous contrat. Pour mémoire, cette obligation porte sur les composantes du livret scolaire et pas sur leur saisie dans l'application nationale Livret scolaire unique (LSU), qui peut être différée, notamment en cas d'utilisation d'une autre application pour le suivi des acquis en cours d'année. Le transfert des éléments constitutifs du livret scolaire dans le LSU doit être réalisé au moins en cas de changement d'établissement et en fin de cycle, même s'il est recommandé de le faire régulièrement, au moins une fois en fin d'année scolaire.

C'est-à-dire que tous les bilans périodiques doivent contenir :

- **pour les enseignements dispensés :**
 - **les principaux éléments du programme travaillés durant la période ;**
 - **une appréciation portant sur les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles** (dont la saisie est facultative pour le 1D) ;
 - **un positionnement au regard des objectifs d'apprentissage ;**
- **une synthèse générale ;**
- **les renseignements de vie scolaire** (pour le 2D).

En fonction de ce qui a été fait durant la période, et impérativement plusieurs fois dans l'année scolaire :

- une indication concernant les actions réalisées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé et une appréciation de l'implication de l'élève dans celles-ci (2D) ;
- la mention et l'appréciation des projets réalisés dans le cadre des EPI, avec la thématique travaillée et les disciplines concernées (2D - cycle 4) ;
- la mention des projets mis en œuvre dans le cadre des parcours éducatifs (1D et 2D) et une appréciation (2D).

Certains éléments, sont quant à eux, facultatifs :

- les positionnements des niveaux de maîtrise du socle commun (**obligatoires uniquement pour les bilans de fin de cycle**) ;
- les modalités spécifiques d'accompagnement.

B.g.2. Est-il possible que des élèves d'une même classe soient évalués, avec ou sans notes, selon les disciplines ?

Le LSU est très souple et autorise la plupart des configurations. Ce cas de figure est possible lors des saisies manuelles dans le livret en paramétrant « positionnement notes » : il est possible d'insérer une chaîne de 8 caractères alphanumériques qui permettent d'intégrer, au sein d'une même équipe disciplinaire, des modalités de saisies différentes telles que les niveaux du CECRL, des lettres, des termes spécifiques (par exemple pour se référer au positionnement par objectifs d'apprentissages) ou encore la restitution traditionnelle par des notes.

Pour les troisièmes, la cohérence des saisies de l'équipe pédagogique est préconisée, dans la perspective des exports futurs vers le logiciel d'affectation (AFFELNET).

Positionnement ≠ Suppression des notes

A.a.2. Quels sont les positionnements possibles pour restituer l'évaluation au regard des objectifs d'apprentissage sur les bilans périodiques ?

Trois types de positionnement sont possibles :



1- Positionnement par « Objectifs d'apprentissage » :

- Obligatoire pour les écoles élémentaires et possible pour tous les niveaux du collège.

2- Positionnement sur une échelle « de 1 à 4 » :

- Positionnement qui permet de prendre en compte la grande diversité des propositions issues des applications de suivi des acquis des élèves (ceintures de couleurs, figurés géométriques, symboles...).
- Positionnement possible pour tous les niveaux du collège.

3- Positionnement « Note » :

- Positionnement qui désigne toutes les formes possibles de restitution de l'évaluation, et pas seulement sous la forme d'une notation chiffrée, dans la limite de 8 caractères alphanumériques (ex. CECRL). Il permet, le cas échéant, de mixer différentes formes de restitution de l'évaluation (notation chiffrée, échelle du CECRL, positionnement par objectifs d'apprentissage, lettres...).
- Positionnement possible pour tous les niveaux du collège.
- Ce positionnement permet éventuellement d'afficher la moyenne de la classe dans le domaine d'enseignement.

A.a.6. Est-il possible que des élèves d'une même classe soient évalués, avec ou sans notes, selon les disciplines ?

Le LSU est très souple et autorise la plupart des configurations. Ce cas de figure est possible lors des saisies manuelles dans le livret en choisissant le paramétrage « positionnement notes » : il est alors possible de saisir une chaîne de 8 caractères alphanumériques, ce qui permet d'intégrer, au sein d'une même équipe disciplinaire, des modalités de saisies différentes telles que les niveaux du CECRL, des lettres, des termes spécifiques (par exemple pour se référer au positionnement par objectifs d'apprentissages) ou encore la notation chiffrée traditionnelle.

Pour les troisièmes, la cohérence des saisies de l'équipe pédagogique est préconisée, dans la perspective des exports futurs vers le logiciel d'affectation (AFFELNET).

Principaux éléments de programme ≠ liste d'items ou de compétences

A.a.7. Est-il possible de passer d'une restitution synthétique de l'évaluation à la restitution dans le détail ? (ex. calcul mental)

Le livret scolaire, comme le précise l'arrêté du 31 décembre 2015, suppose une restitution synthétique de l'évaluation, un positionnement par domaines d'enseignement, par sous-domaines ou par disciplines. Le positionnement par éléments de type « items », dans une logique de livret de compétences de type LPC, n'est pas possible dans le livret scolaire, conformément à la volonté du législateur (annexe de la loi d'orientation du 8

juillet 2013). Par contre, tous les éléments d'information jugés utiles par l'enseignant pourront être renseignés dans la partie dédiée à la restitution qualitative des acquisitions pour chaque domaine d'enseignement.

Bilan de fin de cycle ≠ livret de compétences

D.b.1. Quelles sont les modalités de positionnement sur les quatre niveaux de maîtrise du socle, en vue du DNB ?

À partir des évaluations menées dans leur discipline, les enseignants positionnent le niveau de maîtrise des élèves au regard des huit composantes du socle sur une échelle à quatre niveaux. Des ressources d'aide à l'évaluation, conçues par des groupes d'experts pilotés par l'inspection générale, vont bientôt paraître sur eduscol et permettront d'aider les enseignants à positionner les élèves.

L'équipe pédagogique réalise au moment du conseil de classe une synthèse, à partir des évaluations disciplinaires, qui aboutit à un positionnement pour chacune des composantes. À l'issue du conseil de classe, le bilan de fin de cycle rend compte de ce positionnement. Le bilan de fin de cycle doit ensuite être saisi ou transféré dans le LSU.

D.b.2. Comment visualiser la progression des acquis d'un élève si les intitulés des éléments de programme sont laissés à la discrétion des enseignants lors des bilans périodiques ?

La progression ne se visualise pas au niveau des éléments du programme, mais au niveau de chaque enseignement du volet 3 des programmes, comme le demande le cadre réglementaire (cf. arrêté du 31 décembre 2015, annexes 1, 2 et 3). L'objectif est d'avoir une vision globale au niveau des enseignements.

(Volet 3 = programmes des disciplines)

D.b.4. Quel lien est établi entre un bilan périodique et le bilan de fin de cycle ?

Il ne s'agit pas d'automatiser un lien entre les positionnements au regard des objectifs d'apprentissage des bilans périodiques, organisés selon les enseignements, et les positionnements des bilans de fin de cycle organisés au regard de la maîtrise des huit composantes du socle.

En revanche, si l'équipe ou l'enseignant a décidé de faire apparaître le tableau de maîtrise des composantes du socle sur les bilans périodiques, dans ce cas, le niveau d'acquisition des compétences indiqué sur le dernier bilan périodique sera automatiquement répositionné dans le bilan de fin de cycle, prépositionnement qui pourra, bien entendu, être modifié.

LSU ≠ classe sans note
LSU ≠ livret de compétences

Validation du socle commun

D.c.1. Comment la validation du socle commun s'effectuera-t-elle lorsque les enseignants auront positionné l'élève sur les huit composantes du socle, dans chaque discipline, le socle commun se voulant « transversal » ?

Il importe de rappeler qu'il n'y a pas à proprement parler de « validation » du socle commun. On évalue le niveau de maîtrise du socle commun à travers l'appréciation de la maîtrise de chacune de ses huit composantes : le socle est considéré comme maîtrisé à compter du moment où le niveau 3 (« maîtrise satisfaisante ») est atteint dans toutes ses composantes.

Chaque enseignant évalue, pour sa discipline et tout au long du cycle, la maîtrise de compétences et de connaissances. Pour aider les enseignants à évaluer les élèves au regard du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, des descripteurs ont été élaborés par l'inspection générale de l'éducation nationale, en collaboration avec la DGESCO. Ces descripteurs constituent une aide à un positionnement au regard des huit composantes du socle.

Ils sont publiés sur eduscol.

Parallèlement, un outil Excel d'aide à la décision sera mis en ligne afin d'aider les équipes à produire une synthèse à partir des positionnements constatés dans les différentes disciplines : c'est hors du LSU que cette décision est prise.

Le dernier conseil de cycle ou de classe ou de fin de cycle doit aboutir à une synthèse des différents positionnements pour chacune des composantes, synthèse issue des échanges et des réflexions pédagogiques des équipes enseignantes. C'est cette synthèse qui figure dans les bilans de fin de cycle, consignés dans le livret scolaire.

D.c.2. Est-il possible de paramétrer, localement, un niveau de validation automatique du socle commun, à partir des différents positionnements décidés par chaque discipline ?

Un tel paramétrage n'est pas possible et serait contradictoire avec la nouvelle approche de l'évaluation. Le livret scolaire est un outil qui permet d'établir et de recueillir des bilans, il intègre le niveau de maîtrise au regard des huit composantes du socle commun, mais que ce soit dans des bilans périodiques ou dans les bilans de fin de cycle, le niveau de maîtrise indiqué dans le LSU est celui décidé par le conseil de classe (ou le conseil des maîtres). Il s'agit de prendre en compte le niveau de maîtrise des compétences atteint à un moment donné, et non d'établir une sorte de « moyenne » : si les niveaux atteints dans les 8 composantes du socle ont été renseignés dans des bilans périodiques, c'est par défaut le dernier renseignement qui est pré-positionné dans le bilan de fin de cycle, cette proposition restant bien sûr modifiable par le conseil de classe.

Un enseignant peut indiquer le niveau atteint dans sa discipline pour une ou plusieurs composantes dans la partie dédiée à la restitution qualitative des acquisitions, mais cela ne sera pas pris en compte (de façon automatique) dans le positionnement commun.

Le LSU ne demande donc aucune autre évaluation que celle que nous pratiquons déjà dans nos enseignements disciplinaires.

